

Réunion du Comité de la SHF **14 octobre 2017**

Erich Fisbach ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux élus : à l'issue des élections du tiers sortant du comité qui se sont déroulées au printemps dernier, dont les résultats ont été proclamés lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 10 juin dernier dans le cadre du Congrès de Tours, plusieurs collègues ont été élus au Comité : Marc Gruas (Toulouse–Jean Jaurès), Marta López Izquierdo (Paris 8), Pauline Renoux-Caron (Paris 3), Carole Fillière (Toulouse), Michèle Arrué (Paris 8), auxquels s'ajoutent plusieurs membres du Comité ou de Bureau réélus : Mercé Pujol, Sarah Voinier, Frédéric Alchalabi, Laurie-Anne Laget, Françoise Martinez.

Présents : Michèle Arrué, Frédéric Alchalabi, Karim Benmiloud, Sandra Contamina, Fernando Copello, Xavier Escudero, Carole Fillière, Erich Fisbach, Émilie Guyard, Sonia Kerfa, Laurie-Anne Laget, Marta López Izquierdo, Françoise Martinez, Nadia Mekouar, Natalie Noyaret, Gregoria Palomar, Catherine Pélage, Anne Puech, Mercè Pujol, Philippe Rabaté, Pauline Renoux-Caron, Isabelle Tausin, Hélène Thieulin-Pardo et Cécile Vincent-Cassy.

Excusés : Sylvie Bouffartigue, Raúl Caplán, le Secrétaire général, en déplacement pour un colloque, Zoraida Carandell, Marc Gruas, Marie-Eugénie Kaufman et Sarah Voinier.

1. Fonctionnement interne **Modifications du bureau**

Comme cela a été évoqué lors de l'assemblée générale du mois de juin, le renouvellement du comité a conduit à remanier partiellement le bureau. Font leur entrée dans le bureau Marc Gruas, vice-président lusiste en remplacement d'Ilda Mendes dos Santos, qui était arrivée au terme de ses trois mandats consécutifs et Cécile Vincent-Cassy, secrétaire en charge des correspondants de la SHF, en remplacement de Frédéric Alchalabi, qui devient trésorier en remplacement de Sarah Voinier ; enfin, Laurie-Anne Laget remplace Manuelle Peloille, également arrivée au terme de ses trois mandats consécutifs, au poste de secrétaire en charge du site.

Fonctionnement du site

Erich Fisbach précise que les deux personnes qui gèrent le site de la SHF sont Raúl Caplán et Laurie-Anne Laget, et il souligne que, depuis juin 2014 (date d'entrée en fonction de Raúl Caplán en tant que Secrétaire général, accompagné alors de Manuelle Peloille), le site est très réactif. Il insiste sur le fait que le site constitue l'un des principaux outils dont dispose la SHF et qu'il tient, pour cette raison, à ce qu'il soit le plus réactif et le plus à jour possible. Tant Raúl Caplán, que Manuelle Peloille d'abord, et maintenant Laurie-Anne Laget, partagent ce souci et s'efforcent de faire du site un outil réactif. Bien sûr, il s'agit d'un énorme travail, invisible, mais fondamental pour la visibilité de la SHF.

Laurie-Anne Laget précise qu'afin d'éviter que le courrier de l'Événementiel soit considéré comme un *spam* (étant donné qu'il s'agit, tout de même, d'un envoi adressé à environ 1200 personnes), nous avons consulté la société qui gère le site, qui a créé une adresse générique pour la communication avec le Secrétaire général : informations@hispanistes.fr. C'est à cette adresse (attribuée à Raúl Caplán), ainsi qu'à l'adresse laurieannelaget@yahoo.fr que vous pouvez faire part de vos commentaires ou poser vos questions concernant le site de la SHF : www.hispanistes.fr.

Informations financières

Frédéric Alchalabi, le nouveau trésorier de la SHF, expose l'état des comptes, qui a été établi à la date du 6 octobre 2017. Cet état répertorie toutes les opérations financières effectuées

depuis le 1^{er} janvier 2017. Les montants indiqués entre parenthèses sont ceux qui apparaissent dans l'État des comptes de la Société des Hispanistes Français rédigé le 4 octobre 2016.

1. Synthèse des comptes

CCP (La Banque Postale) : 11 059,72 euros (7 920,59 euros).

Livret A (La Banque Postale) : 86,99 euros (12,94 euros).

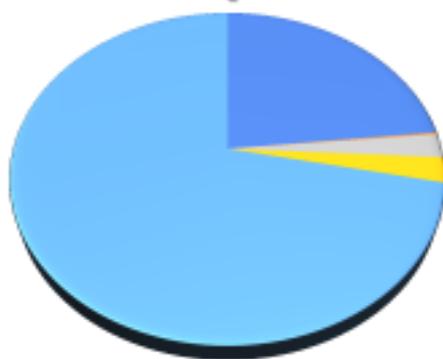
Compte courant (Banque Populaire Rives de Paris) : 1 098,98 euros (756, 61 euros).

Parts sociales (Banque Populaire Rives de Paris) : 1 150 euros (1 150 euros).

Quatre comptes à terme (Banque Populaire Rives de Paris) de 34 000 euros : deux comptes de 9 000 euros chacun ainsi que deux comptes de 8 000 euros chacun arrivant à échéance respectivement en 2020 et en 2021 ; le taux de ces quatre comptes à terme est progressif : 2,5% au début pour finir à 4,7% (34 000 euros).

Le montant total des avoirs de la SHF s'élève à 47 395,69 euros (43 840,14 euros)

Synthèse des comptes



2. Recettes

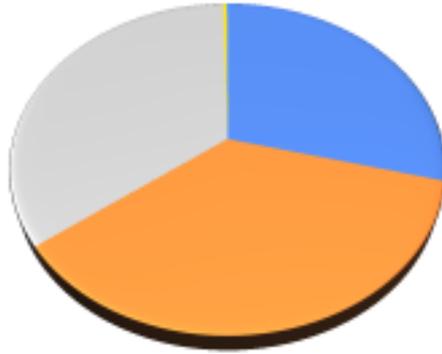
Depuis janvier 2017, 427 cotisations ont été enregistrées. Le nombre d'adhérents est en légère baisse puisqu'il était de 433 en octobre 2016. 209 adhérents ont choisi de régler leur cotisation par chèque et 218 par prélèvement. Parmi ces derniers, 142 – 46 professeurs et assimilés en activité ou non, 72 maîtres de conférences et assimilés en activité ou à la retraite, 24 assistants et assimilés – ont signé et renvoyé le mandat de prélèvement SEPA qui leur avait été transmis, ce qui a permis de mettre en place le prélèvement automatique des cotisations pour les prochaines années. Si la situation de ces adhérents ne change pas et ne modifie pas le montant de leur cotisation (départ à la retraite, promotion par exemple), le total des cotisations recueillies par ce biais devrait atteindre 5 083 euros en 2018.

Synthèse des recettes :

- 6 614 euros (208 chèques de cotisation crédités sur le CCP)
- 8 165,10 euros (Banque Populaire : 1 chèque de cotisation de 43 euros, 218 adhésions par prélèvement, solde du compte au 1^{er} janvier 2017 : 908,10 euros)
- congrès de Sèvres AFUE/APEF/SHF 15-17 novembre 2017 : 39 virements reçus pour un montant de 7 929 euros
- régularisation MAIF (souscription à une nouvelle offre d'assurance) : 73,95 euros déposés sur le Livret A
- intérêts parts sociales Banque Populaire : 18,40 euros

Montant des recettes depuis janvier 2017 : 22 800,45 euros.

Recettes



Une bonne nouvelle à retenir : le nombre d'adhésions par prélèvement s'élève à ce jour à 218. Frédéric Alchalabi salue le travail de Sarah Voinier, qui a rendu possible la mise en place de ce moyen de cotisation. Le trésorier fait un rappel essentiel : pour que le prélèvement des cotisations soit rendu automatique, il est nécessaire de renvoyer – une fois daté et signé – le mandat de prélèvement SEPA transmis aux adhérents ayant choisi ce moyen de paiement. Frédéric Alchalabi se tient à la disposition des cotisants pour leur confirmer ou non s'il a bien ce document en sa possession.

La moins bonne nouvelle est que le nombre d'adhésions n'a pas augmenté depuis l'année dernière. Nous avons, à ce jour, 427 adhérents, soit 6 de moins qu'il y a un an.

Par ailleurs, Frédéric Alchalabi propose de transférer le Livret A de La Banque Postale à la Banque Populaire, de clore le CCP de La Banque Postale et de virer le solde sur le compte courant de la Banque Populaire : ces mouvements rendront plus simple la gestion des comptes de la SHF et permettront d'économiser des frais bancaires. Les membres du Bureau et du Comité sont d'accord avec cette proposition.

3. Dépenses

Bourses de la SHF :

- Marina Ruiz Cano : 200 euros (bourse 2016, 2/2)
- Stéphanie Wekko : 200 euros (bourse 2016, 2/2)
- Maria Helena Cunha de Freitas Queiros : 600 euros (bourse 2017, 1/2)
- Virginia de la Cruz : 1 000 euros puis 200 euros (bourse 2017, 1/2 et 2/2)
- *David Gregorio : 600 euros (bourse 2017, 1/2). Chèque envoyé mais non débité à la date de rédaction de ce rapport.*

Réunion du Bureau et du Comité de la SHF, 27-28 janvier 2017 : 856,88 euros.

Comité des Sages : 216,20 euros.

Contribution au Centenaire de l'Institut d'Études Hispaniques de l'Université Paris-Sorbonne :

- *Subvention de 500 euros versée par chèque postal. Chèque non débité à la date de rédaction de ce rapport.*

Congrès de Tours :

- Hôtel du Manoir : 467,88 euros (arrhes de 584 euros en décembre 2016)
- Grand Hôtel de Tours : 3 946,30 euros

- Frais de transport des membres du Comité et du Bureau de la SHF : 1 450,58 euros
 - *Subvention de la SHF : 3 000 euros. Facture en cours d'édition par l'Université de Tours. Paiement dès réception de la facture.*
- Coût total du Congrès : 9 448,76 euros (JE 2016 : 3 224,66 euros ; Congrès 2015 : 8 008,42 euros).

Frais bancaires :

- 139,83 euros (La Banque Postale)
- 355,94 euros (Banque Populaire)

Frais de fonctionnement de la trésorerie (photocopies, frais d'envoi) : 84,02 euros

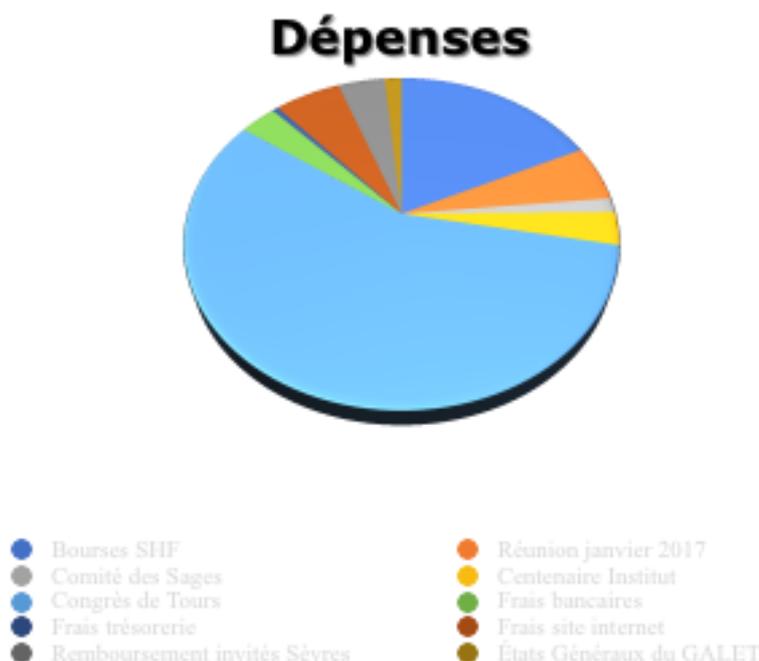
Frais site internet de la SHF (Coartada, web & diseño gráfico) : 907,50 euros

Remboursement des frais des invités du Congrès de Sèvres :

- Maria de Jesus Cabral : 231,21 euros (AR Lisbonne-Paris)
- Manuel Bruña : 98,01 euros (AR Séville-Paris)
- Cristina Robelo Cordeiro : 182,21 euros (AR Lisbonne-Paris)
- Francisco Lafarga : 134,05 euros (AR Barcelone-Paris)

États Généraux du GALET (16-17 mars 2017) : 235,50 euros.

Montant total des dépenses tenant compte des frais à venir et ci-dessus mentionnés : 15 606,11 euros.



4. Dépenses à venir :

Bourses de la SHF :

- Maria Helena Cunha de Freitas : 200 euros (bourse 2017, 2/2)
- Lucia d'Errico : 1 200 euros (bourse 2017, 1/2 et 2/2)
- Sarah Dichy-Malherme : 1 200 euros (bourse 2017, 1/2 et 2/2)
- David Grégorio : 200 euros (bourse 2017, 2/2).

Congrès de Sèvres : 8 574,60 euros (estimation du 1^{er} octobre 2017)

Frais bancaires : 149 euros (moyenne établie à partir des frais payés au cours des dix derniers mois)

Réunion du Bureau et du Comité de la SHF des 13-14 octobre 2017 : 1 520 euros (moyenne réalisée à partir des remboursements des réunions d'octobre 2014, 2015 et 2016).

Montant total des dépenses à venir : 13 043,60 euros.



À l'issue de cette présentation, Frédéric Alchalabi souligne le fait que les dépenses effectuées et à venir dépassent le montant des recettes. Cette année aura été notamment marquée par l'organisation de deux congrès — celui de Tours et celui de Sèvres à venir — et par la confirmation de la baisse du nombre d'adhérents (les adhésions sont les seules recettes dont dispose la SHF).

Frédéric Alchalabi précise, par ailleurs, que, pour éviter les mauvaises surprises, il établira un budget provisionnel en janvier 2018. Il termine en disant qu'il compte envoyer aux commissaires aux comptes un dossier dématérialisé, dans les premiers mois de l'année 2018.

Erich Fisbach prend à son tour la parole pour signaler que le problème est malheureusement récurrent. Plusieurs solutions ont été mises en place durant les dernières années : réduction du nombre de bourses, effort des membres du Comité des Sages et des collègues du Comité ou du Bureau pour réduire leurs frais lors des réunions (à ce titre, Cécile Vincent-Cassy signale que les membres du Comité peuvent demander à se loger sur la Cité Universitaire pour assister aux réunions — le prix de la chambre étant inférieur à 60 euros).

Car, le problème est que la SHF fonctionne sans subvention et dépend exclusivement de l'adhésion de ses membres. On ne dispose donc que de peu de leviers dont certains ont été évoqués et écartés les années précédentes : réduire à deux — au lieu de trois — le nombre de réunions annuelles du comité, mais il s'agit de l'un des rares moments où nous sommes réunis entre spécialistes d'Espagne, Amérique, aires lusiste et catalaniste, linguistes, de l'époque médiévale à l'époque contemporaine ; une autre solution serait de réduire les subventions aux universités engagées dans l'organisation de Congrès ou Journées d'études ; le dernier levier est celui des bourses.

Pour en revenir au problème de la clôture de l'exercice financier pour l'année 2017, les seules solutions dont nous disposons à l'heure actuelle sont soit de casser l'un des comptes à terme, soit de reporter la clôture de l'année 2017 à janvier 2018 (arrivée des premières recettes liées aux adhésions par prélèvements). Erich Fisbach exprime son souhait de maintenir le budget sur l'année civile et soumet donc au vote la proposition de casser l'un des comptes à terme afin que nous puissions clore l'exercice budgétaire 2017 sans déficit : cette décision est entérinée

suite au vote (1 abstention). Frédéric Alchalabi utilisera une partie du compte à terme clos pour faire face aux dépenses des derniers mois de l'année 2017 ; il placera le reste en parts sociales de la Banque Populaire, afin de disposer d'une épargne disponible.

Le débat est lancé sur la question de la baisse des adhésions, que nous ne savons expliquer. Erich Fisbach précise que les collègues du GALET indiquent que ce problème de la diminution du nombre d'adhérents semble généralisé.

Karim Benmiloud signale que la SHF offre un certain nombre de services à titre gracieux : l'accès à l'information sur le site, la production scientifique de la revue *HispanismeS* et la diffusion de l'Événementiel (à 1200 personnes, alors que nous avons, à jour, 427 adhérents, soit 1/3 du chiffre des destinataires de l'Événementiel). Il s'agit donc d'un problème d'ordre moral : les collègues doivent mesurer que la SHF fonctionne exclusivement sur les cotisations de ses adhérents.

Est évoquée la possibilité de limiter l'accès aux informations pour les non-adhérents, mais cette idée n'est pas retenue. Nous sommes, en effet, à l'heure d'internet où tout circule en accès ouvert et une telle mesure nous ôterait de la visibilité.

Cécile Vincent-Cassy signale une certaine désaffection des correspondants : un quart seulement est réactif, alors que, pourtant, au moment où l'on est menacé, on fait appel à la SHF. Que faire pour mobiliser les nouveaux collègues ?

Une idée lancée par Erich Fisbach consisterait à rédiger une fiche de présentation, qui pourrait être diffusée par les correspondants auprès de collègues qui ne connaissent pas encore la SHF. Cette idée sera mise en œuvre très prochainement.

Suite à ce débat, est mise au vote la question suivante : « Souhaitez-vous que l'on soit adhérent à jour de cotisation de l'année en cours pour pouvoir poster une information sur le site de la SHF ? ». Vote à l'unanimité.

Concours des Bourses 2018

Pour mémoire, l'ordre de grandeur est le suivant : chaque bourse représente entre 30 et 35 adhésions. Donc, compte tenu de la réalité des finances de la SHF, il est proposé, pour l'année 2018, de réduire à 3 le nombre de bourses : proposition adoptée à l'unanimité.

Est ensuite posée la question du maintien ou non de la somme différenciée Amérique/Espagne (1200 contre 800 euros). Le vote est le suivant : 5 voix contre et 4 abstentions. Les trois bourses offertes en 2018 par la SHF seront donc des bourses de 1 000 euros chacune.

L'appel 2018 va être envoyé aux adhérents et sera consultable en ligne sur le site de la SHF. La date limite pour l'envoi des dossiers est fixée au 19 janvier 2018. Le Comité de la SHF, dans sa réunion du 27 janvier 2018, classera ces dossiers par spécialité et arrêtera la liste définitive des candidats. Puis, le « comité des sages », dans sa réunion du printemps 2018, établira le classement des lauréats, lequel sera transmis au Président de la SHF pour affichage sur le site de la SHF, et sera communiqué par courrier électronique aux lauréat-e-s.

Chantier(s) en cours

L'enquête sur l'évolution du métier et les conditions de travail est en cours : un formulaire a été rédigé par la commission en charge de cette enquête au printemps dernier. Il sera diffusé très prochainement *via* l'Événementiel et le site.

2. Réseaux et défense de l'hispanisme

La SHF été sollicitée, à la rentrée, sur la question du détachement des ATER. Il ne s'agit pas d'un problème nouveau. Lors de la réception du GALET par le Ministère, ce point avait été évoqué, mais visiblement sans grand succès. Nous sommes là face à un problème qui relève de deux Ministères différents : celui de l'Éducation Nationale et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La proposition de rédiger une motion soumise au vote du comité par voie électronique est adoptée à l'unanimité.

3. Bilan de la session des concours de recrutement

Avant de donner la parole à Jacques Terrasa, présent spécialement pour ce point, Erich Fisbach rappelle que la parution des rapports de tous les concours qui couvrent le périmètre disciplinaire de la SHF a été signalée sur le site. Par ailleurs, malheureusement il n'a pas été possible de réunir tous les présidents des jurys de concours relevant du périmètre de la SHF.

La parole est à Jacques Terrasa, qui assure actuellement sa quatrième et dernière année de mandat de Président du CAPES externe d'Espagnol. Pour la deuxième et la troisième année, les oraux ont eu lieu à Poitiers, après un an à Marseille (le changement s'est fait en raison de la tenue de l'Eurofoot). Sur la session passée, tous les postes ont été pourvus (environ 600 externe + privé + troisième voie), y compris une trentaine de postes complémentaires. Les moyennes sont correctes : aucune protestation n'a été formulée de la part du jury, cette année, sur le niveau. Mise en place aux épreuves orales 2018 : une reformulation (annoncée dans le rapport de jury) des consignes de la seconde partie de l'une des deux épreuves : celle des travaux d'élèves où l'on a opéré une légère restructuration des éléments que l'on attendait des candidats. Certains candidats ont trouvé difficile d'avoir à travailler sur des travaux audios d'élèves (leur écoute s'ajoutant à celle de la compréhension orale) et non plus seulement écrits : ajustement du temps des travaux audios prévus (réduction à 2 travaux en 2018, au lieu de 3 en 2017). Le jury compte environ 130 collègues et respecte une parité (moins de 60% de femmes, plus de 40% d'hommes, issus de l'enseignement supérieur, de l'inspection, des CPGE, du secondaire). En ce qui concerne l'évolution du concours, quatre ans sans réforme. Il y a actuellement quatre œuvres au programme : deux de littérature et deux de civilisation. Jacques Terrasa clôt son exposé en rappelant la difficulté de synchroniser les programmes entre les différents concours car les calendriers sont très différents.

Cécile Vincent-Cassy remarque que l'un des éléments révélés par l'enquête sur les thèses qu'elle a conduite est la désaffection de certains domaines (le Moyen Âge, par exemple) : les programmes des concours de recrutement permettent de ne pas laisser disparaître certains champs thématiques en danger.

Erich Fisbach prend la parole au sujet de l'Agrégation externe. Le nombre de postes était de 72 et le jury a établi une liste de 162 admissibles. Quelques constats : le nombre d'inscrits était en progression par rapport à l'année précédente, mais le nombre de candidats ayant composé à toutes les épreuves en légère baisse ; le nombre de candidats présents à toutes les épreuves orales n'a été que de 152, soit 10 désistements, dont un après une épreuve orale. C'est là un fait étonnant, mais l'on a pu constater que plusieurs candidats se sont désistés parce qu'ils étaient lauréats de l'agrégation interne et, par ailleurs, un nombre assez significatif de candidats présents à l'oral et donc admissibles avaient également été candidats à l'agrégation interne. S'agit-il d'un effet du rapprochement des programmes ? de la possibilité statistiquement plus ouverte d'obtenir l'agrégation externe ? Difficile à dire. Autre constat : la concentration des préparations sur quelques sites, la disparition de la préparation dans plusieurs académies, et donc la nécessité d'être très vigilant sur la pérennité de ce concours.

Il est probable qu'il y ait quelques petites évolutions pour l'agrégation externe qui toucheraient certaines épreuves orales et qui résulteraient de demandes récurrentes des membres des commissions concernées. Il ne s'agit pas de bouleversements mais d'une évolution qui consisterait à augmenter le temps de préparation de l'épreuve d'option et de l'épreuve de linguistique.

En ce qui concerne les perspectives, nous n'avons pas encore les chiffres concernant les postes offerts aux différents concours, mais il semble assez vraisemblable que ces chiffres devraient globalement évoluer à la baisse pour tous les concours.

Pour le portugais, Anne-Dominique Valières, qui ne pouvait pas être présente, mais qui a fait parvenir un bref compte rendu, précise qu'elle n'a malheureusement pas beaucoup d'éléments positifs à communiquer car le CAPES n'est rouvert que depuis deux ans, l'agrégation interne a fermé cette année, le CAPES interne en 2016 et l'agrégation externe est inexistante depuis 2015 (le portugais est la seule langue par ailleurs à ne pas en avoir...). Le portugais est logé à une bien mauvaise enseigne en matière de recrutement d'enseignants, ce qui engendre une certaine démobilité des universités pour les MEEF 1 et 2, aucune université disposant d'un parcours « lusophone » ne propose à ce jour cette formation.

Le vivier d'étudiants susceptibles de passer ces concours existe réellement, mais le manque d'offre de formation et le faible nombre de postes offerts au CAPES (4 pour 2016 / 5 pour 2017) démobilise les meilleures volontés, ce qui se comprend aisément (en 2017: 127 inscrits- 50 candidats ayant composé- 11 admissibles - 5 postes pourvus). Les besoins en recrutement en portugais sont très importants car un grand nombre de professeurs certifiés et agrégés vont, dans un avenir proche, partir en retraite et ne seront pas remplacés.

Quelles sont les perspectives ? Anne-Dominique Valières précise que tout dernièrement elle a adressé une note au ministre exposant les faits avec des données chiffrées afin d'obtenir plus de postes aux concours et des réouvertures.

Concernant les dernières épreuves du CAPES session 2017, les exigences en matière de formation universitaire étaient connues des candidats. Les meilleurs d'entre eux avaient une connaissance solide en langue et civilisation des pays de langue portugaise, mais ils étaient aussi fort nombreux à manier avec difficultés la langue française, à méconnaître les programmes de l'enseignement du second degré et le système éducatif français en général. L'accent très fort mis sur la professionnalisation du métier d'enseignant dans le CAPES rénové de 2014 n'est pas très bien perçu par l'ensemble des candidats, et ce par manque de formation. Il est donc impératif qu'ils tiennent compte, dans leur préparation au concours, des programmes d'enseignement auxquels il est systématiquement fait référence et sur lesquels s'appuient les épreuves. Les indications bibliographiques qui s'y trouvent leur seront précieuses ainsi que les documents ressources mis à la disposition des enseignants (site ministériel Eduscol) pour les différents niveaux d'enseignement. Concernant toutes ces difficultés, la rédaction du rapport du concours a été organisée comme une aide concrète et précise aux futurs candidats.

4. Manifestations

Le Congrès de la SHF conjointement avec l'AFUE et l'APEF aura lieu les 15, 16 et 17 novembre prochains, au CIEP de Sèvres. Il est intitulé *Traduire d'une culture à l'autre*. Le programme a été établi et est d'ores et déjà mis en ligne sur le site. L'ouverture du Congrès aura lieu le 15 à 13h30 et se prolongera jusqu'au 17 à 17h. Outre les trois conférences plénières de trois invités de chacune des associations, 42 intervenants originaires de France, Espagne, Portugal, Argentine, Autriche, Algérie, Turquie, Afrique du sud et d'Irak participeront à ce Congrès.

Nous avons veillé à ce que ce Congrès grève le moins possible les finances de la SHF (les frais d'inscription au Congrès couvrent quasiment l'ensemble des frais engendrés par ce Congrès) et nous espérons, nous comité organisateur, qu'il sera un succès, qui récompensera l'investissement en temps et en travail du comité d'organisation ! Est en ligne sur le site la fiche d'inscription pour les auditeurs. Pour des questions de sécurité, nous devons en effet impérativement transmettre au CIEP la liste des personnes qui seront présentes, en tant qu'organisateurs, participants, invités ou auditeurs.

Journée d'Études 2018 à Rennes, les 1 et 2 juin 2018.

Anne Puech prend la parole pour soumettre au Comité le texte de cadrage.

L'Université de Rennes s'étant dotée d'un pôle numérique, l'une des conférences de ces Journées d'Étude aura lieu dans un télé-amphithéâtre.

Le programme complet sera donné et validé lors de la réunion du comité du 27 janvier 2018.

Congrès du REAH, le vendredi 16 novembre 2018.

Ce congrès aura lieu dans les locaux de la RAE et de l'Institut Cervantès, à Madrid. Il s'agira d'une conférence plénière et de deux tables rondes.

Congrès de Pau 2019.

La thématique est celle de la frontière et des transitions. Un texte de présentation sera prochainement rédigé. Le Comité scientifique comprendra un nombre conséquent de collègues de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, notamment pour songer à l'organisation d'ateliers thématiques.

Le projet sera déposé en décembre 2018 auprès des collectivités locales. Il faudrait donc que, fin octobre 2018, l'appel ait été diffusé et les propositions de communications reçues, afin d'établir un pré-programme pour les demandes de subventions.

5. HispanismeS

Philippe Rabaté précise que lors du second semestre 2017 paraîtra le premier numéro de la revue majoritairement lusophone, qui comportera une quinzaine de contributions et dont l'éditrice scientifique est notre collègue Ilda Mendes dos Santos.

Le premier volume de l'année 2018 sera celui de la publication des actes choisis du Congrès de Tours. L'ensemble des textes devrait nous parvenir à partir de la fin octobre et sera par la suite soumis à une double expertise.

Parmi les propositions de prochains volumes, un numéro monographique coordonné par Xavier Escudero intitulé *L'Espagne vide* a été accepté par le comité éditorial d'*HispanismeS*.

Deux autres propositions ont été reçues issues de colloque. Il est précisé que leur présentation devra être celle d'un volume monographique très cohérent et, en aucun cas, d'actes de colloques. La SHF est là pour soutenir la diffusion de la recherche actuelle.

Est soumis au vote : « Le Comité de la SHF accepte-t-il de recevoir des propositions de publications issues de colloques, à la condition que ces publications soient présentées comme des ouvrages et que le comité éditorial les accepte ? ». Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Le nouveau conseiller culturel de l'Ambassade d'Espagne à Paris a reçu Erich Fisbach, accompagné de la Vice-Présidence Espagne, Hélène Thieulin-Pardo, le 6 octobre durant un entretien d'une heure. Monsieur Albares a réitéré le soutien de l'Ambassade à la SHF et a manifesté **son souhait d'accroître les collaborations entre l'Ambassade et la SHF. Par exemple, dans la diffusion d'informations de l'Événementiel sur les réseaux d'information de l'Ambassade ; mais aussi la possibilité d'organiser des tables rondes d'écrivains et d'artistes. On pourrait même envisager la possibilité d'une collaboration à propos des bourses.**

Une idée a surgi lors de la réunion du Bureau : la possibilité d'organiser, l'après-midi de la réunion du Comité, une table ronde, par exemple, sur des questions d'actualité.

Vote sur le principe d'organiser, à l'occasion des Comités, une table ronde ou une conférence : à l'unanimité.

Le prochain Comité aura lieu le 27 janvier 2018.

La séance est levée à 13h20.